

COMPARAISON DU COUT DE PRODUCTION BETTERAVIER DANS DIFFERENTS PAYS EUROPENS

La présente étude a été réalisée dans le cadre des travaux de l'Observatoire des couts de production de l'ARTB et en collaboration avec Pluriagri. L'analyse concerne les pays suivants : Angleterre, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Pologne, Allemagne et France.

D'un point de vue méthodologique, l'évaluation des couts de production s'appuie sur l'estimation :

- des charges variables moyennes nationales « betterave » (calculées en référence aux moyennes recensées dans les zones de productions betteravières de chaque pays),
- des charges fixes moyennes sans affectation à une production particulière,
- des charges d'itinéraire technique qui ont été proratisées sur la base d'une référence française.

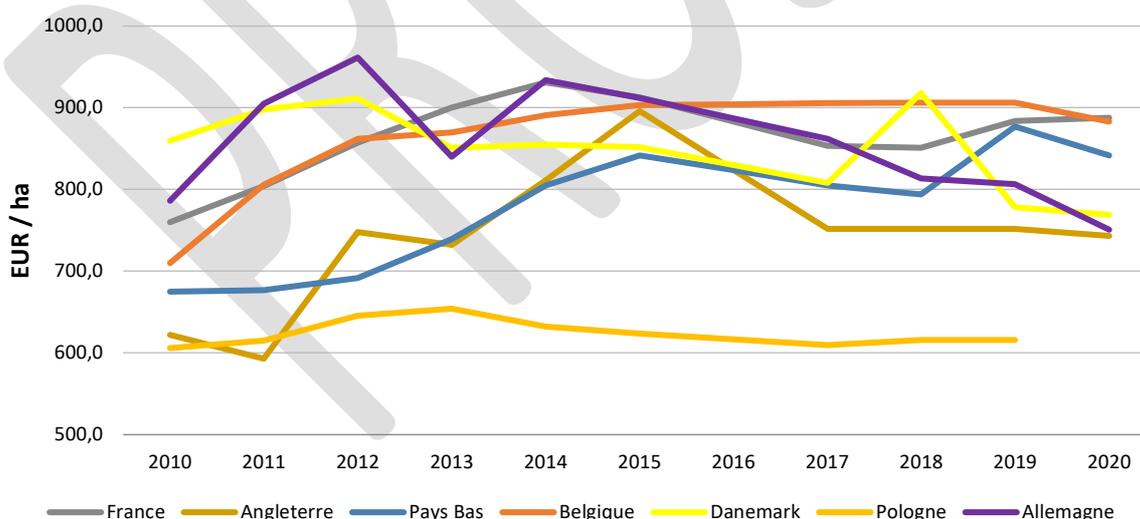
Les résultats de ces estimations sont fournis pour la période 2010 à 2020¹.

I. Charges variables

Les charges variables concernent les postes engrais, semences, traitements (fongicides, insecticides, herbicides). L'évolution de ces charges (Graphique 1) fait notamment apparaître :

- une relative stabilité dans les pays d'Europe de l'Ouest depuis 2015,
- un avantage compétitif significatif pour la Pologne vis-à-vis des autres pays et qui est de l'ordre de 135 EUR/ha (hors données 2020 non disponibles).

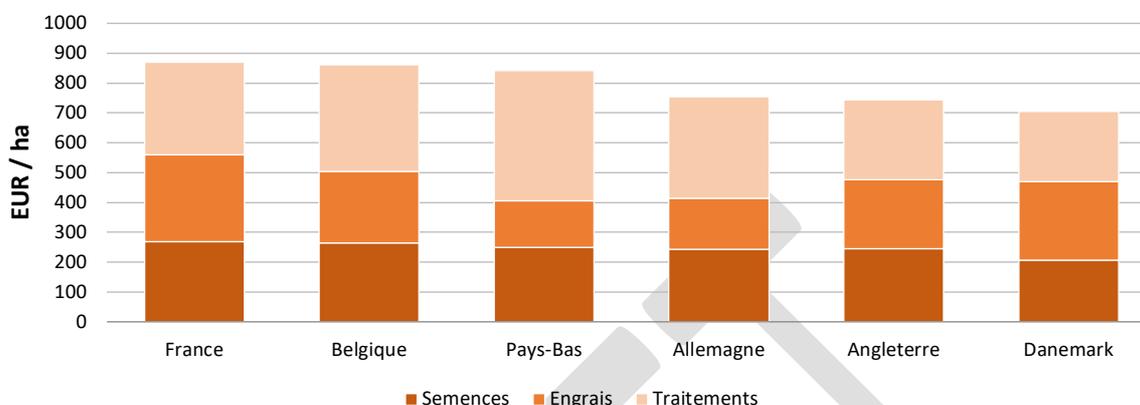
Graphique 1 : Evolution des charges variables betteravières



¹ Les données 2020 concernant la Pologne n'étant pas disponible, les données analysées pour ce pays s'arrêtent en 2019.

Cet avantage « polonais » résulte habituellement d'un différentiel structurel concernant le coût des postes semences et traitements.

Graphique 2 : Décomposition des charges variables betteravières - 2020



La décomposition des charges variables moyennes betteravières (Graphique 2) montre par ailleurs que la France et la Belgique restent les pays d'Europe où le poste de charge « semences » est le plus élevé en raison notamment des investissements en « Recherche & Développement » qui doivent permettre de conserver un haut potentiel de rendement pour les semences de betteraves. Le différentiel entre pays est aussi vraisemblablement influencé par la mise en place de stratégies commerciales distinctes entre Etats Membres (EM).

Concernant le poste « traitements », le nombre de passage est directement tributaire des conditions pédoclimatiques de l'année. L'interdiction de l'usage de néonicotinoïdes (NNI) en enrobage de semences a, en outre, contraint les pays concernés (Tableau 1) à utiliser des solutions phytosanitaires alternatives plus coûteuses en 2020².

Tableau 1 : Aperçu des évaluations environnementales pour les semences de betterave sucrière traitées aux néonics depuis 2019, état des lieux janvier 2023.

	Belgique	Danemark	Allemagne	France	Pays-Bas	Pologne	Angleterre
2019	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA
2020	EA	DTT	EA	NA	EA	EA	NA
2021	EA	EA	ST	EA	EA	EA	SNR
2022	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA
2023	EA	EA	EA	PT	EA	NA	SR

EA : Evaluation environnementale (EA) accordée. ST = EA accordée par région. DTT : demande trop tardive

NA = aucune demande d'EA soumise. SNR = seuil déclenchant l'EA (niveau d'incidence du virus prévu de 9 %) non atteint au 1er mars 2021 ; PT : Processus terminé

Processus en cours (décision attendue au plus tard le 1er mars 2023) ; SR : seuil requis

Source : CIBE

Quant aux écarts de coût sur le poste « engrais » : ils n'ont visiblement pas évolué par rapport aux années précédentes.

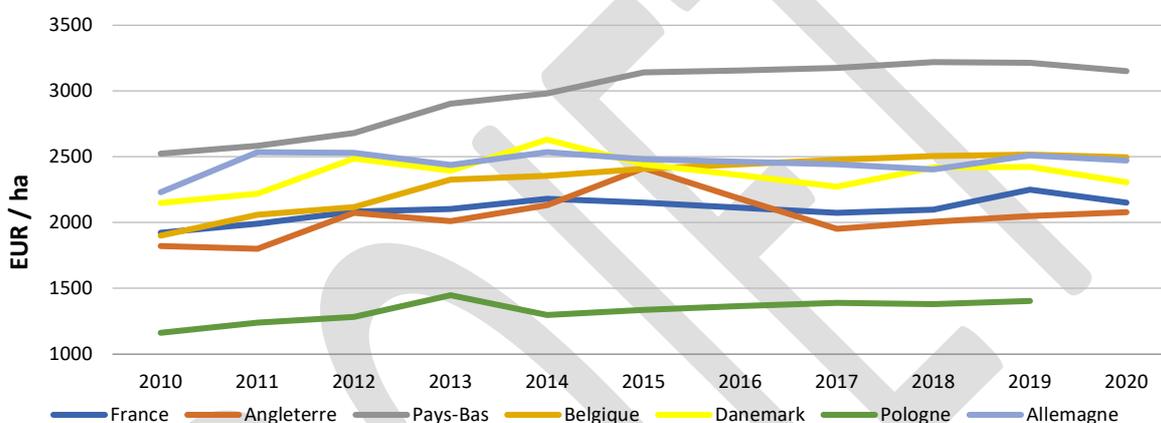
² Pour plus de détails concernant les impacts socio-économiques de l'interdiction des NNI en France lors de l'année 2020 :

<https://www.artb-france.com/nos-analyses/economie-de-l-exploitation-contractualisation/405-evaluation-des-impacts-socio-economiques-de-l-interdiction-des-neonicotinoïdes.html>

II. Charges fixes

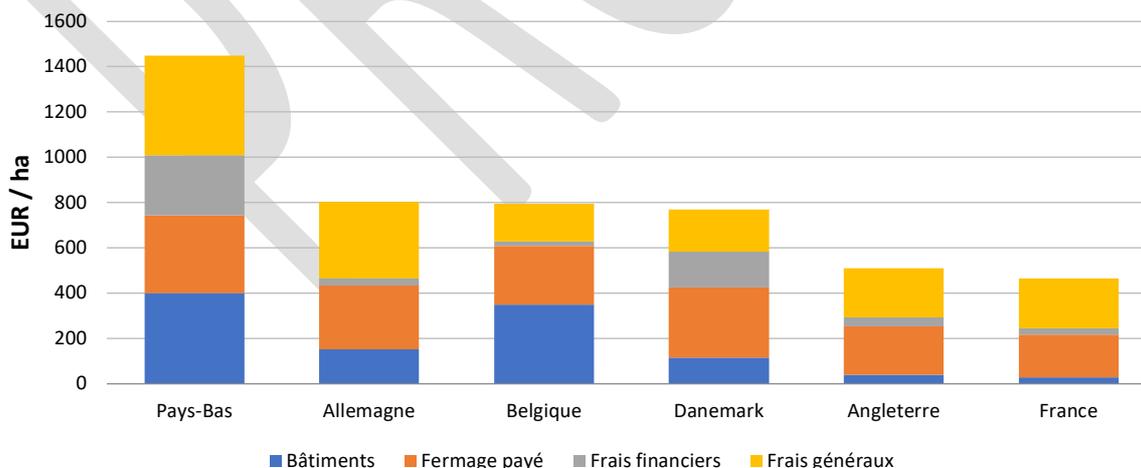
Les charges fixes sont celles de l'exploitation moyenne du pays considéré *sans affectation à une production particulière*. Le niveau de ces charges est donc fortement impacté par la nature des productions réalisées dans le pays considéré. Une comparaison directe des charges fixes est donc difficile : certains pays - tels que les Pays-Bas – ayant un niveau de charges « surestimées » par rapport aux autres (Graphique 3). En effet, les exploitations hollandaises réalisent généralement de lourds investissements dans des serres et/ou des bâtiments de stockage « pommes de terre » : ces investissements renchérissent donc significativement le cout du poste « bâtiments » pour ces exploitations. Les données de la Pologne en retrait face à ces concurrents directs s'explique essentiellement par un coût de la vie moitié moindre³.

Graphique 3 : Evolution des charges fixes



La décomposition des charges fixes 2020 (Graphique 4) révèle aussi que la France dispose d'un avantage compétitif en lien avec le « foncier » dont le cout est relativement faible par rapport à ses concurrents d'Europe de l'Ouest.

Graphique 4 : Décomposition des charges fixes - 2020



³ https://planificateur.a-contresens.net/europe/classement_par_pays/cout_de_la_vie-EU.html

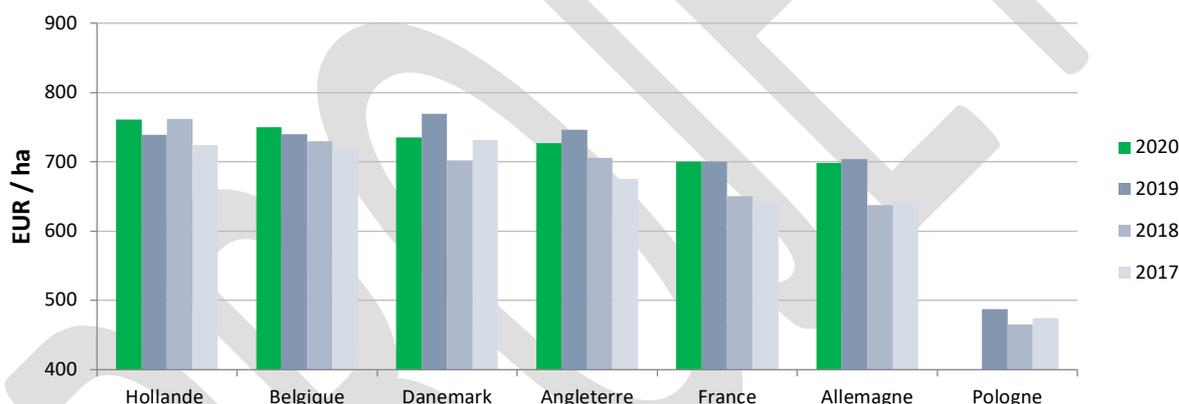
Quant aux charges « bâtiment » : elles doivent être relativisées pour les Pays-Bas et la Belgique car elles incluent très certainement des investissements non négligeables pour la culture des oignons et des pommes de terre. Il est enfin vraisemblable que l'Allemagne et les Pays-Bas aient des frais généraux élevés en raison :

- Du coût élevé des infrastructures immobilières,
- D'une possible affectation comptable différente.

III. Itinéraire technique (ITK)

Ce poste regroupe les charges de main d'œuvre, de mécanisation et d'entretien/réparation du matériel « betterave ». Concernant l'itinéraire technique français, il correspond à l'itinéraire technique moyen national estimé par l'ITB en 2020 pour lequel les charges sont évaluées à partir du barème d'entraide 2020 Aisne. Pour calculer les charges de l'itinéraire technique des autres pays (Graphique 5) et compte tenu du fait que nous ne disposons pas à ce jour⁴ du détail des ITK par pays, une extrapolation de l'ITK français a été réalisée en s'appuyant sur le niveau des charges « coût de la main d'œuvre » et « mécanisation » du pays concerné : ces deux postes jouant un rôle central sur le niveau des charges d'ITK.

Graphique 5 : Evolution des charges d'itinéraire technique



Concernant les résultats estimés de 2020, on constate que le coût de l'ITK France se rapproche du niveau constaté dans les autres pays d'Europe de l'Ouest. Le cas polonais reste par ailleurs une exception (hors données 2020) : les charges moyennes d'ITK pour ce pays étant 200 EUR/ha inférieures aux autres pays (jusqu'en 2019) en raison du faible coût de la main d'œuvre et des charges de mécanisation.

A titre indicatif, le salaire minimum mensuel brut 2021 s'élève à 2 800 zlotys (soit environ 620 EUR) / mois contre 1 555 EUR / mois en France⁵.

IV. Coût betteravier complet

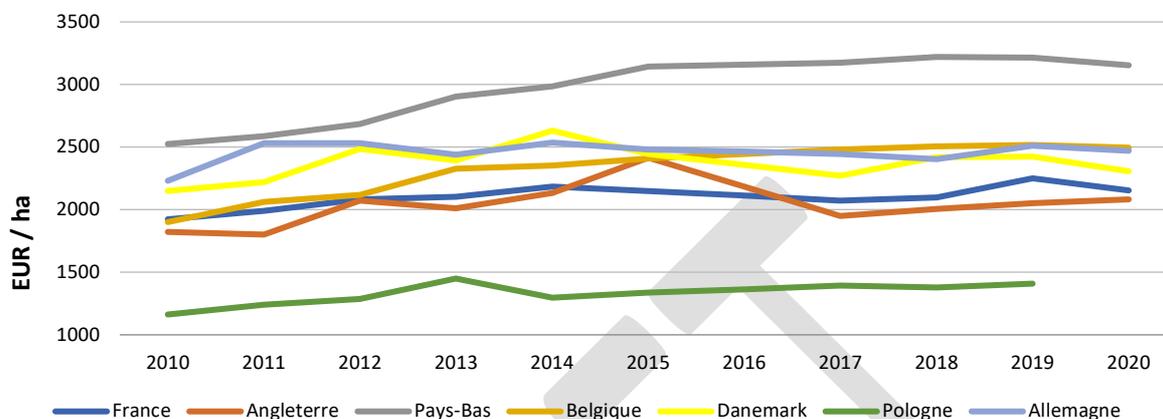
Sur la base des données actuellement disponibles, il n'est pas encore possible de déterminer précisément – et pour chacun des pays – le niveau des charges fixes « betteraves ». Par conséquent, le coût complet betteravier qui est présenté s'entend comme la somme des charges variables

⁴ Un ajustement de nos données est en cours d'élaboration grâce notamment à l'inclusion récente de l'ARTB au sein du réseau « Agri Benchmark ».

⁵ Source : <https://droitpolonais.fr/salaire-minimum-en-pologne/>

« betterave », des charges fixes moyennes « exploitation » et des charges d'itinéraire technique précédemment analysés.

Graphique 6 : Evolution du coût betteravier complet

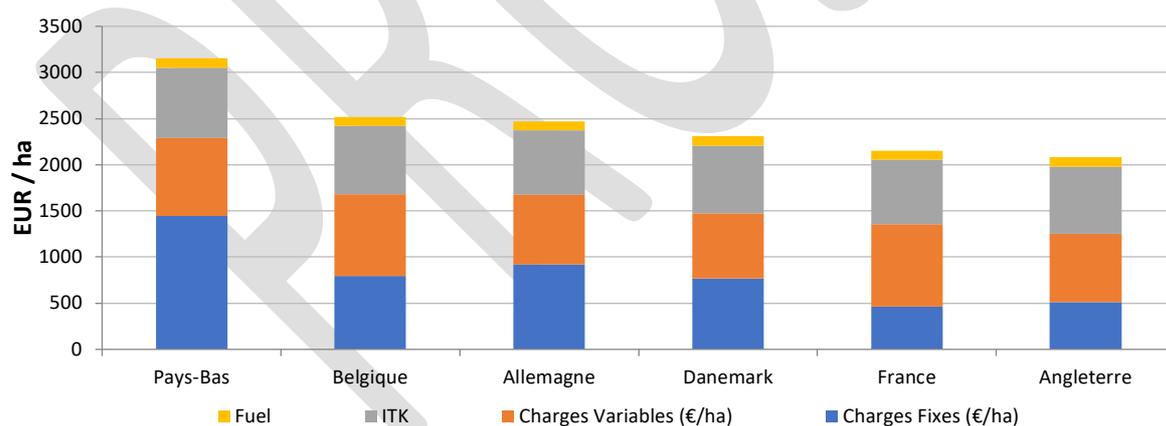


Bien que le coût en Pologne ait progressé de 20% (250 EUR/ha) durant la dernière décennie (Graphique 6), il reste très significativement inférieur à celui de ses principaux concurrents européens (hors données 2020).

A l'inverse, le coût betteravier aux Pays-Bas est en hausse de 27% sur cette même période et atteint 3150 EUR/ha en 2020 (Graphique 7)⁶.

Quant aux cinq autres pays (Belgique, Allemagne, Danemark, France et Angleterre) : ils ont des coûts relativement stables compris entre 2 080 et 2 500 EUR/ha.

Graphique 7 : Coût betteravier complet - 2020



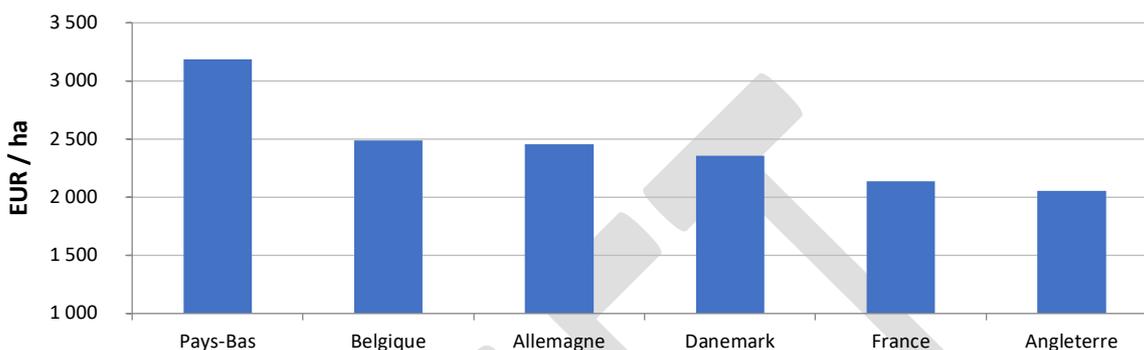
Globalement, le coût moyen de ces cinq pays ressort à 2 448 EUR/ha en 2020. On note toutefois une dispersion avec un coût complet betteravier qui varie 2 050 et 3 150 EUR/ha.

⁶ Ceci tient notamment au niveau des charges fixes « exploitation » qui sont comptabilisés pour ce pays. Pour rappel, le coût du fuel est supposé identique pour tous les pays. Il est calculé sur la base d'une consommation estimée à 130 l/ha de betteraves (source : ITB) et avec un prix moyen de 76,9 EUR/hl pour la récolte 2020 (source : INSEE).

IV.1. Coût betteravier complet « post quota »

Le coût complet moyen « betterave » estimé au cours de ces cinq dernières (2016-2020) est présenté sur le Graphique 8. Il ne fait pas apparaître de changement significatif par rapport à 2020. Le coût complet moyen 5 ans des six pays est en effet similaire à la moyenne 2020 et s'établit à 2 447 EUR/ha.

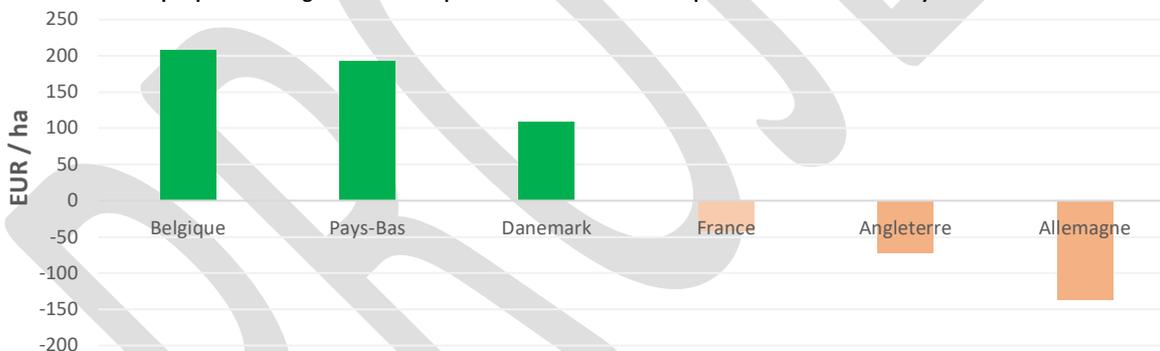
Graphique 8 : Coût betteravier complet - moyenne 5 ans



IV.2. Marge betteraves

La comparaison du coût complet de production « betterave » post quota avec le niveau des prix payés aux producteurs permet d'estimer le niveau de la marge moyenne « betterave » post quota qui est dégagée pour rémunérer le chef d'exploitation et investir (Graphique 10).

Graphique 10 : Marge betteravière pour rémunérer le chef d'exploitation et investir - moyenne 5 ans



La hausse des prix lors de la campagne 2020 a permis à la Belgique, aux Pays-Bas et au Danemark de retrouver une marge positive en moyenne sur les cinq dernières campagnes.